



L'INFIRMIER(ÈRE) DANS LA PRÉVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS - METTRE EN ŒUVRE UNE VISITE D'INFORMATION ET PRÉVENTION (VIP)



OBJECTIF :

Réaliser une Visite d'Information et de Prévention pour les salariés de son entreprise, dans le respect de l'organisation et des procédures spécifiques de l'entreprise..



DURÉE :

- 28,00 heures.



PUBLIC VISÉ :

Infirmier(e)s du travail.
Groupe de 4 à 8.



PRÉ-REQUIS :

Avoir suivi la formation « Cadre Juridique et Organisationnel de l'IST », réalisée par Actis (10h).
Avoir validé la formation en ligne de l'INRS : « Acquérir des bases en prévention des risques professionnels » (7h).
Avoir validé la formation en ligne de l'INRS : « Acquérir les notions de base sur les produits chimiques » (7h).
(*) L'équipe pédagogique peut se prononcer sur l'équivalence à ces pré-requis, notamment sur la base d'un test de connaissance.



CONTENU :

Le cadre juridique de la VIP.
Le Service de Santé au Travail et acteurs de la prévention.
La place du Médecin du Travail dans l'organisation et la protocolisation de la VIP.
La démarche clinique de l'entretien infirmier.
Les outils de l'IST pour la réalisation de la VIP - Trame de l'entretien infirmier pour la VIP
La prévention (les risques professionnels par secteurs d'activités, le DUERP).
La place et les actions que peut réaliser de l'IST dans la démarche de prévention de l'entreprise.
Les formations et habilitations en lien avec les postes de travail.
L'analyse de postes de travail : Mises en situation.
Orientation à l'issue de la VIP - La Transmission aux différents acteurs après la VIP.
Ergonomie et principes de manutention
Mise en situations formatives de synthèse : réaliser une VIP.



MODALITÉS DE RÉALISATION :

- Modalité : Présentiel.

Pédagogie inductive, active, démonstrative.
Exposés, démonstrations par le formateur, travaux de groupe, mises en situation.
La formation sera animée par une formatrice, Infirmière, Licenciée en Santé - Travail et Environnement ; ayant une expérience avérée dans les risques professionnels et dans la santé au travail.
Salle de cours dédiée à la formation, ordinateur et vidéoprojecteur.
Un support pédagogique est remis aux participants lors de la formation.
Mise à disposition en ligne de supports pédagogiques à la suite de la formation.



ÉVALUATION :

Évaluation formative tout au long de la formation, notamment sous forme de mises en situations simulées et d'exercices pratiques.

Une attestation de fin de formation sera délivrée à l'issue de la formation.

Une mise en situation professionnelle de synthèse sera réalisée devant un jury composé de professionnels de la santé au travail (médecin, infirmier(ère), ...)

Le certificat d'Acteur PRAP est délivré en cas de réussite aux épreuves de certification.

Un questionnaire d'évaluation « à chaud » sera remis à chaque participant et permettra de recueillir leur opinion et leur ressenti sur la formation.